

Procès-Verbal Réunion du Conseil Municipal

5 Avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le cinq Avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de BOURBRIAC, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Guy CADORET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : CADORET G., LE GONNIDEC G, LE BLOAS JJ. , DRONIOU C, BOTREL Y,(départ à 19 H) GUILLERM E, GUEGAN F, GUILLOU C, DIRIDOLLOU M., MADIOT S. HERVE J.L, COATRIEUX M.(départ à 19 H 40 - procuration à HERVE J.L)

ABSENT(S) EXCUSE (S):

- CONNAN A (arrivée à 18 H 45) qui avait donné procuration à CADORET G,
- LE COUSTER C qui avait donné procuration à LE GONNIDEC G
- LE COZ C qui avait donné procuration à GUILLERM E
- PRIDO L (arrive à 18 H 50) qui avait donné procuration à LE BLOAS JJ,
- LE FLOCH P (arrivé à 18 H 35) qui avait donné procuration à GUILLOU C

ABSENTS : LE COUSTER N , LE CAER P.

Secrétaire de séance : HERVE J.L

Date de la convocation : 28 Mars 2019

Approbation du Procès-verbal de la réunion du 7 Mars 2019

Le procès verbal de la réunion du 7 mars 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Vote des subventions 2019

Le Maire informe l'assemblée que la commission « finances » a étudié les demandes des subventions des associations locales et extra communales parvenues en Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'allouer les subventions ci-après pour 2019

Associations	Montant demandé	Nombre de licenciés	Proposition de la commission		Allouée par GPA	Vote du Conseil Municipal
CULTURE						
Bagad Boulvriag (Fonctionnement)		66		2 000,00 €		2 000,00 €
Bagad Boulvriag (achat instruments)				1 500,00 €		1 500,00 €
Radio Kreizh Breizh	non précisé	non précisé		120,00 €		120,00 €
Danouët Festival Plinn (Fonctionnement)	1 200,00	non précisé		800,00 €	300,00 €	800,00 €
Centre Culturel Breton	non précisé			800,00 €	300,00 €	800,00 €
Kuzul Skoazel Diwan Boulvriag (organisation de la Fête de la musique)	demande un soutien			300,00 €		300,00 €
La Belle Epoque Briacine				200,00 €		200,00 €
Callac Culture	160,00	32	5,00 €	160,00 €		160,00 €

Associations communales (avec compétition)			18,00 €		
Union Sportive Briacine	3 200,00	163		2 934,00 €	2 934,00 €
USB Section Hand Ball	1 000,00	36		648,00 €	648,00 €
Association Sportive Collège	400,00			400,00 €	400,00 €
Tennis Briacin	non précisé	72		1 296,00 €	1 296,00 €
Skol Gouren Boulvriag	250,00	12		216,00 €	216,00 €
ASSOCIATIONS COMMUNALES (sans compétition)			9,00 €		
Herborescence	300,00	22		198,00 €	198,00 €
Amicale Laïque					
- Roller		17		153,00 €	153,00 €
Gymnastique		17		153,00 €	153,00 €
- théâtre		10		90,00 €	90,00 €
- tennis de table		8		72,00 €	72,00 €
- Zumba	non précisé	79		711,00 €	711,00 €
Amicale cyclos Bourbriac	400,00	42		378,00 €	378,00 €
Armor Model Groupe	300,00			100,00 €	100,00 €
Les Raquetteurs (Badminton)	300,00	42		378,00 €	378,00 €
La Briacine (exceptionnelle)	800,00			800,00 €	800,00 €
ASSOCIATIONS HORS COMMUNE (licenciés de - 20 ans)			9,00 €		
GRACES Twirling Club	non précisé	20		180,00 €	180,00 €
Studio Danse	non précisé	3		27,00 €	27,00 €
Canoë Kayak Club Guingampais	non précisé	1		9,00 €	9,00 €
Association pour la culture, les loisirs et l'animation à Coadout (l'ACLAC)	non précisé	2		18,00 €	18,00 €
Hermine (Hockey)		2		18,00 €	18,00 €
Trégor Goélo Athlétisme Guingamp		5		45,00 €	45,00 €
Atelier Choregraphique		2		18,00 €	18,00 €
Amicale Laïque Ploum		8		72,00 €	72,00 €
Art et Mozaïque	50,00	1		9,00 €	9,00 €
Club Nageurs Guingampais		3		27,00 €	27,00 €
AFFAIRES SOCIALES					
ADMR Bourbriac	pas de demande			500,00 €	500,00 €
Solidarité Paysans de Bretagne	non précisé			500,00 €	500,00 €
Centre d'aide alimentaire du pays de Guingamp	1 708,00	18		1 708,00 €	1 708,00 €
ANTLA	N.P			50,00 €	50,00 €
Les restaurants du cœur	non précisé	38	58,00 €	2 204,00 €	2 204,00 €
ADAPEI	N.P			50,00 €	50,00 €
Association Leucémie espoir	N.P			50,00 €	50,00 €
Les Amis de Koad Lioù	960,00			960,00 €	960,00 €
Foyer Socio-éducatif collège Jules Ferry	pas de demande			500,00 €	500,00 €
Association Pour Dylan	977,53			977,53 €	977,53 €
Rêves de Clown	N.P			100,00 €	100,00 €
Lire et Faire Lire				250,00 €	250,00 €
ECOLES					
Enfants de BOURBRIAC scolarisés au Collège de BOURBRIAC					
Séjour en Europe			50,00 €		
- Espagne		51		2 550,00 €	2 550,00 €
Séjour en France (NANTES)		15	20,00 €	300,00 €	300,00 €
Enfants de Bourbriac scolarisés au collège de			50,00 €		

Résultats antérieurs		
Résultats cumulés		111 093.63 €

Après présentation du Compte Administratif 2018 « Assainissement » sur demande de Mme Gwénaëlle LE GONNIDEC, Adjointe au Maire, le Conseil Municipal procède au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif « assainissement » 2018.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 « Lotissements »

M. le Maire présente le compte administratif 2018 qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses 2018	mandats de l'année	69 411.40 €
Recettes 2018	titres de l'année	69 411.40 €
Résultat 2018		0.00 €
Résultats antérieurs		0.00 €
Résultats cumulés		0 €

Section d'Investissement

Dépenses 2018	mandats de l'année	20 121.83 €
Recettes 2018	titres de l'année	20 212.83 €
Résultat de l'année 2018		0.00 €
Résultats antérieurs		0.00 €
Résultats cumulés		0 €

Après présentation du Compte Administratif 2018 « Lotissements » sur demande de Mme Gwénaëlle LE GONNIDEC, Adjointe au Maire, le Conseil Municipal procède au vote.

Après en avoir délibéré, à la majorité (12 Pour et 4 Abstentions), le Conseil Municipal approuve le compte « Lotissements » 2018.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 Commune

M. le Maire présente le compte administratif 2018 qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses 2018	mandats de l'année	1 470 732.07 €
Recettes 2018	titres de l'année	2 212 785.48 €
Résultats	2018	742 053.41€
Déficit Budget Assainissement		34 196.83€
Résultats antérieurs		667 212.82 €
Résultats cumulés		1 375 069.40 €

Section d'Investissement

Dépenses 2018	mandats de l'année	1 053 594.55 €
Recettes 2018	titres de l'année	1 506 522.83 €
Résultats		452 928.28 €
Résultats antérieurs		- 272 663.08 €
Excédent Budget Assainissement		111 093.63 €

Résultats cumulés		291 358.83 €
	Reste à réaliser Dépenses	323 600 €

Après présentation du Compte Administratif 2018, sur demande de Mme Gwénaëlle LE GONNIDEC, Adjointe au Maire, le Conseil Municipal procède au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, , le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs 2018.

Vote des Budgets Primitifs 2019 – Lotissements

Après en avoir délibéré, à la majorité (14 Pour et 3 Abstentions), le Conseil Municipal adopte le Budget Primitifs 2019 :

- la section de fonctionnement est équilibrée tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 50 500.04 €
- la section d'investissement est équilibrée à 40 495.04 €

Budget « COMMUNE » – AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la section de fonctionnement cumulé 2017 au budget annuel « Commune » présente un excédent de 1 375 069.40 €;

Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter ce résultat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (13 Pour et 3 Abstentions) décide :

- D'inscrire cet excédent comme suit :

Section d'investissement R 1068.....	323 600 €
Section de fonctionnement R 002.....	1 051 469.40 €

Taux d'Imposition 2019

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les taux d'imposition pour 2019, comme suit :

- Taxe d'habitation : 12.84 %
- Taxe foncière sur propriété bâtie : 15.70 %
- Taxe foncière sur propriété non bâtie : 71.75 %

Vote des Budgets Primitifs 2019 - Commune

Après en avoir délibéré, à la majorité (13 Pour et 3 Abstentions), le Conseil Municipal adopte le budget Primitif 2019 :

- o la section de fonctionnement est équilibrée tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 3 076 241.23 €
- o la section d'investissement est équilibrée à 2 691 952.65 €

Equipement Salle de la vallée des Forges

Mme Audrey CONNAN , Adjointe au Maire, informe l'assemblée que le commission a émis un avis favorable pour poursuivre le remplacement des tables et les chaises à la salle des forges et présente le devis proposé par la société SEDI s'élève à 7 225.19 € TTC

36 Tables et 2 chariots de transports
150 Chaises et 4 diables de transport
Ainsi qu'3 armoires de premiers secours

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter le devis présenté par la société SEDI d'un montant de 7 225.19 € pour la fourniture de 36 tables et 2 chariots de transports, 150 Chaises et 4 diables de transport ainsi qu'3 armoires de premiers secours.

Eclairage Public « lotissement de la villeneuve » : devis SDE 22

Le Syndicat Départemental d'Energie 22 a procédé à l'étude de l'éclairage public dans le lotissement de la Villeneuve.

Travaux envisagés :

- dépose de 7 foyers existants et installation de 5 nouvelles lanternes dans le lotissement de la Villeneuve
- Récupération de 2 Foyers et repose dans le Hameau de Kéruliou

Le coût total de l'opération est estimé à 10 500 € H.T. Conformément au règlement financier du syndicat, la participation de la commune sera de 60 % du coût H.T de l'opération soit 6 300 € .

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet d'éclairage public présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 10 500 € H.T (coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 60 % conformément au règlement financier calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 % ;

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement de celle-ci.

Effacement des réseaux de télécommunications « Dannoed»

Le Maire présente à l'assemblée le devis établi par ORANGE concernant l'enfouissement des réseaux de télécommunication au Dannoed .

Le devis s'élève à 6 618 € H.T et la participation demandée à la Commune est de 4 863 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- accepte le devis établi par Orange relatif à l'enfouissement des réseaux de télécommunication,
- accepte de verser la participation de 4 863 € demandée à la Commune.
- autorise le Maire à signer une convention avec Orange pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications de la Rue de Goas ar Mogn.